



MAIRIE
LEDENON 30210

MAIRIE
SERNHAC 30210

Nîmes, le 26/03/2026

Objet : Eau destinée à la consommation humaine – Restriction de consommation en eau potable

Réseau de LEDENON – SERNHAC

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable mené par l'Agence Régionale de Santé (ARS), un prélèvement a été réalisé le 19/03/2026 et les résultats d'analyse ont fait apparaître une contamination physico-chimique de l'eau par la présence de nitrates à une concentration de 51 mg/L sur le réseau d'eau potable des communes de Lédénon et de Sernhac, engendrant une restriction d'usage pour les nourrissons de 0 à 18 mois et les femmes enceintes et allaitantes uniquement.

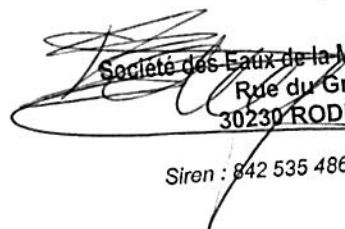
L'eau peut être utilisée pour tous les autres usages du quotidien tels que l'hygiène ou la cuisine et ne présente aucun danger à être bue par le reste de la population.

Par conséquent, une distribution d'eau en bouteille est mise en place pour les nourrissons, femmes enceintes et allaitantes. Elle sera organisée à raison de 2 bouteilles par jour et par personne, à partir du jeudi 26 mars, aux mairies de Lédénon et de Sernhac, pendant leurs horaires d'ouverture.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre notre Service Clientèle au 09 69 36 61 02.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous reviendrons vers vous pour vous informer du retour à la normale.

Eau de Nîmes Métropole


Société des Eaux de la Métropole Nimoise
Rue du Grezet
30230 RODILHAN
Siren : 842 535 486 R.C.S Nîmes